

En partenariat avec :



166 espèces de la faune de Guyane identifiées comme menacées

Communiqué de presse – 21 juin 2017

Au sein des forêts, des savanes et des marais, dans les rivières, les mangroves ou le domaine marin, la faune de Guyane compte plus de 1500 espèces parmi les vertébrés. Le risque de disparition de chacune d'entre elles a été analysé dans le cadre de la Liste rouge des espèces menacées en France. L'état des lieux révèle que 166 espèces sont menacées et met en évidence les principales pressions pesant sur la faune et ses habitats naturels.

La forte croissance démographique en Guyane s'accompagne d'un développement important concentré sur le littoral, marqué par la transformation des milieux naturels en zones agricoles et par une urbanisation dynamique. De tous les habitats naturels, les savanes sèches de la bande côtière figurent parmi les plus rares et les plus menacés. Plusieurs espèces d'oiseaux liées à ces savanes, comme le Tyranneau barbu ou la Bécassine géante, sont ainsi "En danger critique", ou encore des reptiles comme le Crocodile sud-américain, classé "En danger". L'assèchement des zones humides de la bande côtière et le défrichement des forêts littorales réduisent également l'habitat naturel du Petit Noctilion, une chauve-souris en catégorie "Vulnérable", et de la Rainette des pripris, classée "En danger".

En forêt, les chantiers des entreprises d'extraction d'or et les nombreux camps d'orpaillage illégaux font peser de fortes pressions sur la faune. Certains projets miniers menacent des forêts d'altitude dont dépendent des oiseaux comme l'Araponga blanc ou l'Oxyrhynque huppé, tous deux "Vulnérables". Les activités d'orpaillage génèrent également une importante pollution des rivières qui affecte de nombreux poissons, dont des espèces très appréciées des communautés amérindiennes et bushinenguées, comme le Tometes de Le Bail, classé "Quasi menacé". Cette pollution altère aussi fortement la qualité de l'habitat d'animaux comme la Loutre géante du Brésil, classée "En danger".

La chasse constitue une autre pression pour les espèces ciblées. Malgré l'interdiction de sa commercialisation et la mise en place récente de quotas, le Tapir terrestre, en catégorie "Vulnérable", fait l'objet de prélèvements qui dépassent régulièrement les taux maximum considérés comme durables.

Depuis peu, de nouveaux projets de barrages hydroélectriques voient le jour en Guyane. Ces aménagements risquent de compromettre le déplacement de nombreux poissons et pourraient fragiliser des espèces comme la Loutre géante ou la Podocnémide de Cayenne, une tortue fluviatile "Vulnérable".

En mer, les captures accidentelles dans les filets de pêche côtière sont l'une des principales causes de mortalité pour la Tortue verte et la Tortue luth, classées "Vulnérables", et pour des animaux comme le Lamantin antillais et le Dauphin de Guyane, tous deux "En danger". Plus au large, le développement des activités pétrolières constitue une préoccupation majeure pour la conservation des cétacés, en particulier pour les grands plongeurs comme le Cachalot, en situation "Vulnérable".

Cet état des lieux a été impulsé et soutenu par la Direction de l'environnement de Guyane et mis en œuvre grâce aux associations et structures de référence sur le territoire. Il s'inscrit dans le cadre de la Liste rouge des espèces menacées en France, portée par le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'Histoire naturelle. Mené durant deux ans, il a concerné la totalité des vertébrés rencontrés en Guyane : mammifères terrestres et marins, oiseaux, reptiles terrestres, tortues marines, amphibiens et poissons – en dehors des poissons marins. Ces résultats fournissent désormais une base scientifique de référence pour identifier les priorités d'actions pour la faune et ses habitats naturels les plus sensibles et orienter les efforts de connaissance pour les espèces les plus méconnues. La Liste rouge permettra également de concilier les importants enjeux de développement en Guyane avec la préservation de son exceptionnelle biodiversité.

Publication et résultats détaillés disponibles sur :

www.uicn.fr/liste-rouge-vertebres-guyane et <https://inpn.mnhn.fr/actualites/lire/8001>

Comité français de l'UICN

Florian Kirchner
Chargé de programme "espèces"
01 44 05 73 58 / 06 89 29 72 89
florian.kirchner@uicn.fr

Muséum national d'Histoire naturelle

Flore Goldhaber
Relations presse
01 40 79 38 00
presse@mnhn.fr